



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIQY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURIS
LIMONEST

LISSEU
POLEYMIEUX
QUINCIEUX
ST-OR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-ROMAIN

GRANDLYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 17/05/2022

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 22</p> <p>- Nombre de votants : 32</p> <p>Date de la convocation 10/05/2022</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 24/05/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 01/06/2022</p>	<p>Présents ayant participé au vote : Pierre ATHANAZE - Cyrille BOUVAT -- Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Pascal DAVID - Elisabeth DE FREITAS - Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN - Pierre GOUVERNEYRE - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS - Bertrand MADAMOUR - Anne-Laure MATHIAS - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (22)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille FIARD) - Jérémy CAMUS (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Eric MADIGOU (pouvoir donné à Valérie KATZMAN) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Franck DECRENISSE) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (9)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (1)</p> <p>Absents non représentés : Séverine HEMAIN – (1)</p> <p>Suppléants présents sans voix délibérative : Laure JOLY – Jacques MONGOIN – Jean-Luc MARTIN</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Béatrice REBOTIER</p>
---	---

Le **mardi 17 mai 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à Quincieux, convoqués par courriel du 10/05/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-05-21

LA FERME DES SEIGNES – CONVENTION PRECAIRE

RAPPORTEUR : FRANCK DECRENISSE – VICE – PRESIDENT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

Dans le cadre de l'acquisition de la Ferme Des Seignes, le SMPMO et la commune de St Didier au Mont d'Or travaillent avec l'association Terre de Milpa qui s'est positionnée pour pouvoir mener un projet de maraichage et de polyculture avec une dimension sociale sur cet espace

(bâti et parcelles autour). Ce projet se mettra en place progressivement. L'Association Terre de Milpa souhaite pouvoir investir une partie de la ferme pour démarrer son activité et organiser sa logistique (bureau, potager, stockage de matériel, espace pour confection de pain...).

Pour permettre ce démarrage effectif et progressif de leurs activités, il est proposé de mettre à disposition une partie du bâtiment. Les besoins ont été étudiés, cette convention précaire est établie pour un an, elle pourra être revue dans le courant de l'année selon la concrétisation du projet et des travaux et fera l'objet d'avenants si nécessaire. La convention permet de définir les rôles et engagements de chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention précaire pour une durée d'un an.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE - 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 18/05/2022*

Béatrice DELORME, Présidente